

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 158/02

ÉFAI – 020340 – AFR 46/031/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

ZIMBABWE

des défenseurs des droits humains, des avocats, des enseignants et d'autres habitants de la ville de Chimanimani

Londres, le 29 mai 2002

Des policiers et des sympathisants du parti au pouvoir, la *Zimbabwe African National Union-Patriotic Front* (ZANU-PF, Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique), harcèlent et agressent des habitants de Chimanimani, dans la province orientale du Manicaland, en particulier ceux qu'ils considèrent comme des sympathisants du parti d'opposition *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique). Ils attaquent et intimident également des défenseurs des droits humains et d'autres observateurs, manifestement dans le but de les empêcher de dénoncer ces agissements. La police locale et des agents de la *Central Intelligence Organization* (CIO, Organisation centrale de renseignements) ont arrêté arbitrairement et torturé des personnes considérées comme des partisans du MDC, et ont tenté d'empêcher des avocats de les voir en garde à vue. Les responsables de ces atteintes aux droits humains semblent jouir d'une totale impunité, et Amnesty International craint que ces agissements ne se poursuivent sans être signalés ni sanctionnés.

Des personnes tentant de recueillir des informations sur des violences politiques ont également été prises pour cible. Ainsi, le 5 avril, Talance Barara, membre du MDC, a été arrêté par la police de Chimanimani et des agents de la CIO alors que lui et trois autres militants du MDC allaient photographier une exploitation agricole ravagée par les flammes, qui appartenait à un sympathisant de leur parti. Talance Barara a été relâché au bout de vingt-quatre heures, après avoir été inculpé de « *vol d'un panneau solaire* ». Cette inculpation semble dénuée de tout fondement, et il est probable qu'aucune suite ne lui sera donnée.

Michael Shane Kidd a été appréhendé le lendemain, apparemment parce qu'il avait donné un appareil photo à Talance Barara et aux autres militants du MDC. Il a été conduit dans les locaux de la CIO, qui se trouvent dans le même bâtiment que le poste de police de Chimanimani. D'après les informations recueillies, Michael Shane Kidd a été frappé à coups de poing par le haut fonctionnaire responsable de l'ensemble du poste. Il a ensuite tenté de signaler cette agression, mais le policier de service l'a ignoré. En revanche, le haut fonctionnaire qui l'avait brutalisé a rédigé un rapport indiquant que Michael Shane Kidd l'avait agressé, et ce dernier a été placé dans une cellule. Peu après, environ sept personnes, dont ce haut fonctionnaire de police et l'agent responsable de la CIO à Chimanimani, sont venus dans la cellule de Michael Shane Kidd, ont tenté de l'intimider puis l'ont de nouveau brutalisé.

Bien que l'avocat de Michael Shane Kidd soit arrivé au poste le jour même de son interpellation, il n'a été autorisé à le voir que le lendemain. Il a déclaré à son avocat que la tête lui « *tournait* » après l'agression. Le 8 avril, un tribunal a ordonné sa mise en liberté. Un examen médical réalisé ultérieurement a confirmé que son tympan était perforé. À la suite d'une plainte déposée par l'avocat de Michael Shane Kidd dans un autre poste de police, le haut fonctionnaire responsable du poste de police de Chimanimani a été inculpé de coups et blessures, mais il n'a pas été suspendu.

Le 26 avril, le domicile du responsable de la CIO à Chimanimani a apparemment fait l'objet d'un attentat à la bombe incendiaire. Le lendemain, au moins 19 personnes auraient été arrêtées par la police. Cinq d'entre elles, dont Michael Shane Kidd et Talance Barara, ont été détenues jusqu'au 14 mai, date à laquelle un tribunal a accepté qu'ils soient libérés sous caution.

Le 28 avril, deux avocats avaient tenté de voir certains des hommes détenus au poste de police de Chimanimani, mais les forces de l'ordre avaient refusé de les laisser entrer. Le haut fonctionnaire de police qui avait précédemment agressé Michael Shane Kidd et le responsable de la CIO dont le domicile a apparemment été incendié les ont menacés, apparemment en les tenant en joue. Effrayés, les avocats ne sont pas retournés au poste de police. Le lendemain, un autre avocat a réussi à y rencontrer les deux hommes, qui lui ont affirmé qu'ils avaient été torturés. On les avait arrosés au jet avec de l'eau froide, et aspergés d'urine.

Des enseignants de Chimanimani ont également été menacés de mort, agressés et harcelés. En mai, la *Magistrate's Court* (juridiction pénale inférieure) de la capitale de la province, Mutare, a ordonné à des sympathisants de la ZANU-PF accusés de terroriser des enseignants à l'école primaire de Matendeudze, à Chimanimani, de ne pas se rendre dans cet établissement ni au domicile de ces enseignants. Malgré ce jugement, on pense que de nombreux enseignants de la région sont en grand danger.

Des défenseurs des droits humains et des journalistes ayant fait état des violences politiques commises à Chimanimani ont également été harcelés et intimidés. Ainsi, en janvier 2002, des sympathisants de la ZANU-PF ont « *ordonné* » à des responsables de la *Zimbabwe Human Rights Association* (*ZimRights*, Association zimbabwéenne pour les droits humains) de renoncer à leurs activités à Chimanimani. Depuis lors, *ZimRights* a des difficultés considérables à travailler dans la région.

La journaliste zimbabwéenne Peta Thornycroft, qui collabore avec le quotidien britannique *Daily Telegraph*, enquêtait sur des allégations de campagne de représailles menée contre des sympathisants du MDC à la suite de l'élection présidentielle de mars 2002,

lorsqu'elle a été arrêtée par des membres de la police et de la CIO à Chimanimani, le 27 mars. Elle a été relâchée au bout de soixante-douze heures, un tribunal ayant estimé que rien ne justifiait son interpellation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les atteintes aux droits humains décrites à Chimanimani sont typiques de celles commises par les sympathisants de la ZANU-PF sur tout le territoire zimbabwéen, dans le cadre de ce qui a été présenté comme une campagne de représailles dirigée contre les partisans du MDC à la suite du scrutin présidentiel de mars dernier. Les forces de l'ordre ont également été accusées de partialité et de manque de professionnalisme dans tout le pays.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de la vive inquiétude que vous inspire les actes de violence répétés à caractère politique commis à Chimanimani ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles des policiers et des agents de la *Central Intelligence Organization* (CIO, Organisation centrale de renseignements) présents dans la région ont intimidé et torturé des sympathisants avérés ou présumés du *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique), dont Talance Barara et Michael Shane Kidd, et exhortez les autorités à ordonner l'ouverture dans les plus brefs délais d'une enquête impartiale ;
- appelez les autorités à veiller à ce que les policiers s'acquittent de leurs fonctions avec professionnalisme et impartialité ;
- demandez instamment que soient prises les mesures qui s'imposent pour que les journalistes, les défenseurs des droits humains et les autres observateurs puissent mener leurs activités librement à Chimanimani, sans que leurs droits fondamentaux soient bafoués.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

The Hon. John Nkomo
Ministry of Home Affairs
11th Floor Mukwati Building
Private Bag 7703
Causeway, Harare, Zimbabwe
Fax : + 263 4 726 716

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Commandant des forces de police de la province du Manicaland :

Senior Assistant Inspector Rudo Muchemeyi
Provincial Police Headquarters
PO Box 188, Mutare
Manicaland, Zimbabwe

Formule d'appel : *Dear Inspector* / Monsieur l'Inspecteur,

Préfet de police :

Mr Augustine Chihuri
Police Headquarters
PO Box 8807, Causeway
Harare, Zimbabwe
Fax : + 263 4 253212

Formule d'appel : *Dear Commissioner*, / Monsieur le Préfet,

Secrétaire d'État à la Sécurité nationale :

The Hon. Dr Nicholas Goche
Minister of State for National Security
4th Floor Chaminuka Building
Box 2278, Harare
Zimbabwe

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Organisations de défense des droits humains :

Amani Trust
PO Box 5465, Harare
Zimbabwe

Zimrights
PO Box 3951, Harare
Zimbabwe

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

Veillez également envoyer des copies de vos appels aux représentants diplomatiques de l'Australie, du Nigéria et de l'Afrique du Sud dans votre pays (ces trois États réexamineront la suspension du Zimbabwe du Commonwealth en mars prochain).

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*